

# FONCTIONNEMENT

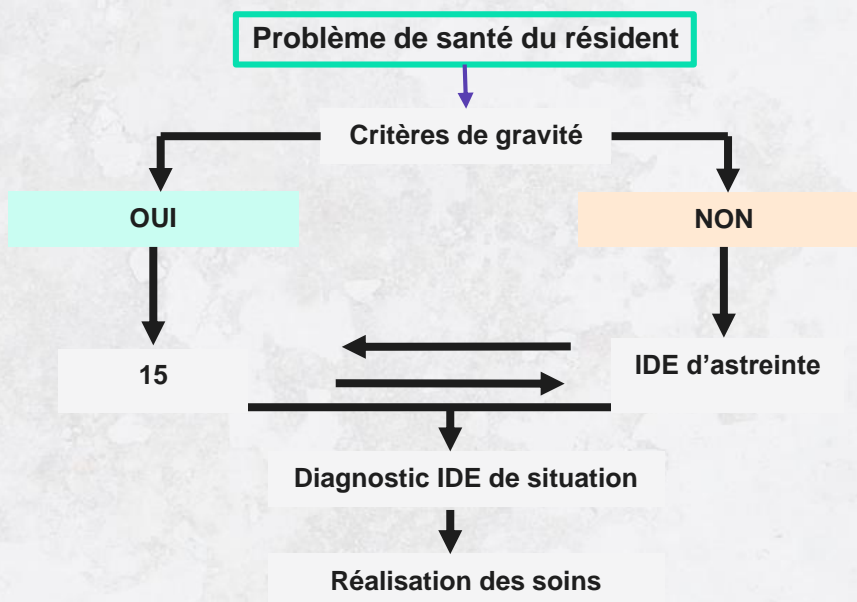
## Procédure de sollicitation de l'IDE de nuit



### OBJECTIF

Faciliter la sollicitation pertinente de l'IDE de nuit de la part du personnel de nuit des établissements du dispositif.

La procédure ci-dessous est indiquée à titre d'exemple et pourra être adaptée aux spécificités du dispositif



Dispositif opérationnel  
7j/7  
20h-7h30



N° portable IDE  
d'astreinte



### QUAND APPELER ?

- Dispensation de soins relevant de compétences IDE sur **prescriptions médicales anticipées**
- Retour d'hospitalisation post-urgences avec actes infirmiers
- Chute sans perte de connaissance
- Agitation, Angoisse
- Gêne respiratoire
- Fièvre supérieure à 38,5 °
- Signes fonctionnels digestifs
- Accompagnement en fin de vie si besoin de ré-assurance des équipes de nuit



### QUAND NE PAS APPELER ?

- Décès
- Actes techniques infirmiers programmés
- Réfection bandages de contention
- Réfection pansements simples
- Absence de personnel de nuit
- Problème technique/logistique
- Fugue résident
- Soins de nursing
- Résident pris en charge HAD (Astreintes HAD)